

Analyse du milieu naturel

Analyse du milieu naturel

Morphologie de la commune

La morphologie du territoire communal d'Usclades-et-Rieutord est relativement douce et faiblement ondulée.

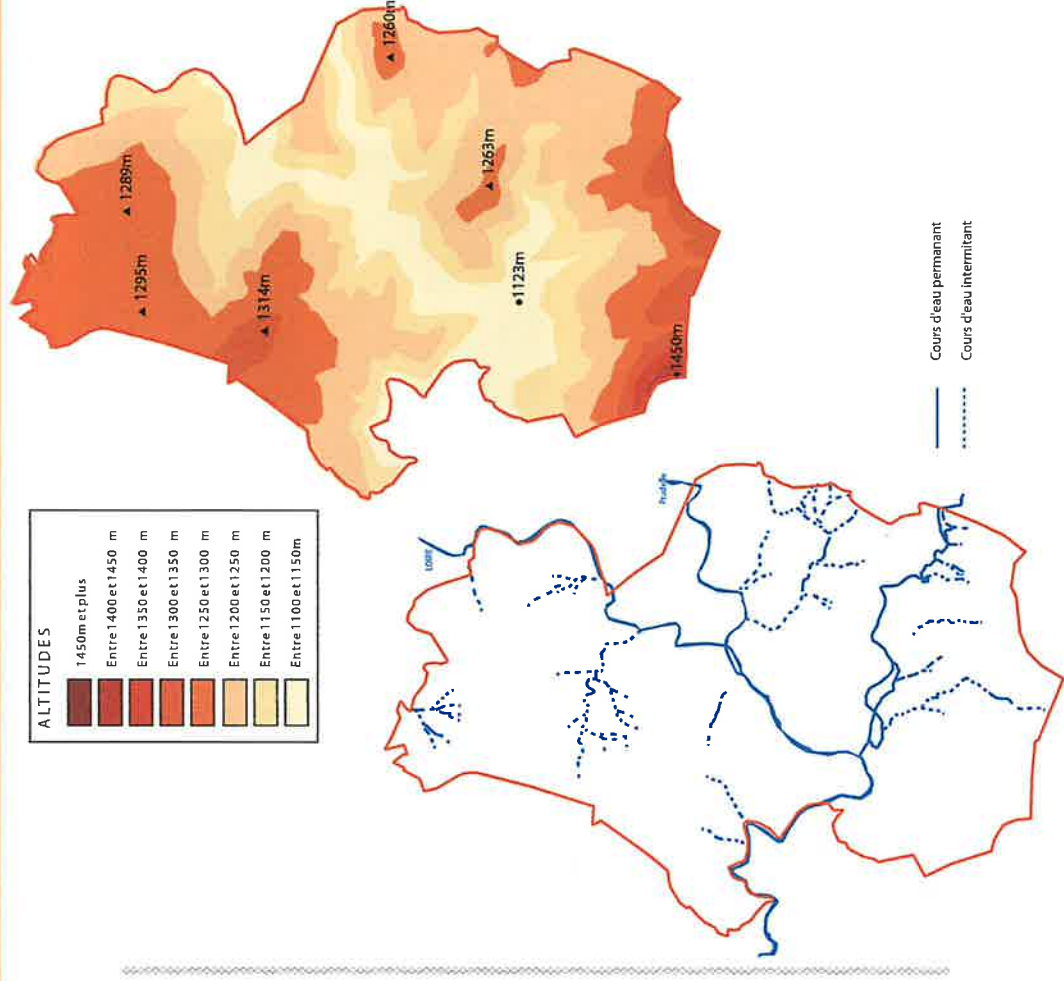
Le dénivelé total est relativement faible (327m) puisque le point le plus haut (1450 m.) ne concerne que l'extrémité Sud Ouest du territoire. Le point le plus bas (1123 m.), situé au centre de la commune, correspond d'avantage aux valeurs moyennes de la commune, entre 1200 et 1300 mètres.

La vallée qui décline selon un axe Nord-est/Sud-ouest, à la topographie clémente, est liée à la présence de la Loire qui a façonné le relief.

Le contexte hydrographique

Le réseau hydrographique est relativement important sur la commune qui dispose de trois cours d'eau importants dont la Loire qui traverse la commune.

Ses affluents, la rivière Pradelle et celle du Prat Sauvage sont également pérennes. Le bassin versant présent sur le territoire est ensuite complété par de nombreux cours d'eau intermittents qui peuvent venir rapidement gonfler les lits principaux en cas de fortes précipitations.

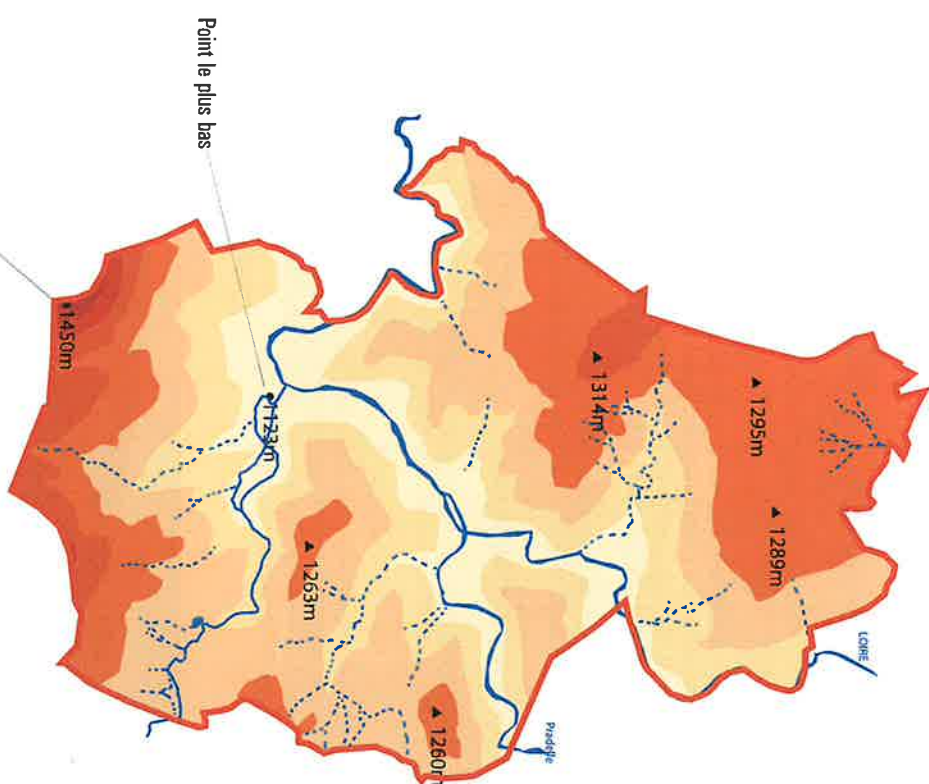


Analyse du milieu naturel

Cours d'eau



Relief



Analyse du milieu naturel

La protection de l'environnement

LES ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

La commune est concernée par deux ZNIEFF de type 2 ainsi qu'une ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 : HAUT BASSIN DE LA LOIRE ET PLATEAU ARDECHOIS
Surface (en ha) : 28320

Intérêt : Le Velay oriental est fortement marqué par les traces d'un volcanisme caractérisé par la nature particulière de ses laves, essentiellement alcalines, et les cicatrices d'épisodes explosifs (Suc de Bauzon, Lac d'Issarlès ou Vestide du Pal, cette dépression correspondant au plus vaste « maar » d'explosion européen...).

Au sud-ouest du massif du Mézenc, marqué par un climat un peu moins rigoureux et froid que ce dernier, cet ensemble naturel associe des milieux très contrastés.

De nombreuses tourbières (abritant des plantes aussi remarquables que la Ligulaire de Sibérie) parsèment les hauts bassins versants de cours d'eau de grande qualité, parmi lesquels la Loire. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE) souligne tout particulièrement l'intérêt de ce secteur en tant que biotope de la Loutre.

La richesse de ce patrimoine biologique est retranscrite par de nombreuses zones de type I, délimitant les espaces abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables, et souvent fortement interdépendantes en terme de fonctionnement (zones humides en particulier, dont les tourbières localement baptisées « narces », cours d'eau...).

Le zonage de type II, outre l'importance de ces corrélations, souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées :

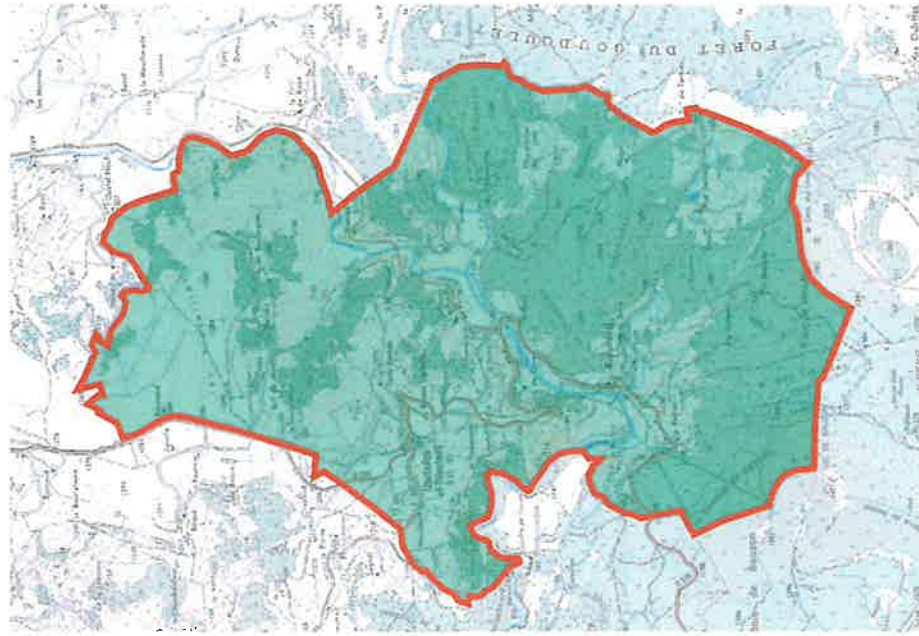
- à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et zone d'échanges entre les deux bassins hydrographiques pour certaines espèces liées aux milieux humides (telles que la Loutre), zone d'alimentation ou de reproduction (en particulier pour des poissons tels que le Chabot, des crustacés parmi lesquels l'Ecrevisse à pattes blanches, de nombreux insectes (notamment parmi les libellules -bien représentés ici, avec certaines espèces à répartition méridionale comme l'Agriion blanchâtre - et les papillons infodés aux zones humides), des oiseaux parmi lesquels le Milan royal, des batraciens tels que le crapaud Sonneur à ventre jaune.

Ce zonage traduit également la sensibilité d'un haut bassin versant riche en sources, qui alimente un ensemble de zones humides et de cours d'eau abritant des

espèces remarquables dont certaines très sensibles (Loutre, Ecrevisse à pattes blanches, Ombre commun...), et appartenant au bassin de la Loire comme à celui du Rhône.

Il s'agit également d'une unité paysagère remarquable, qui présente un intérêt géomorphologique majeur (témoins du volcanisme explosif).

Le territoire communal est entièrement concerné par cette ZNIEFF de type 2.



ZNIEFF DE TYPE 1 : TOURBIÈRES ET PRAIRIES HUMIDES DE GOUDOULET, LAC FERRAND

Surface (en ha) : 494,31

Intérêt : Ce site forme un ensemble de milieux naturels de qualité, composés de vieilles forêts, de zones humides, de prairies et d'un lac d'origine naturelle. Il présente également un grand intérêt géologique : le cratère de la Vestide du Pal est l'un des plus grands d'Europe...

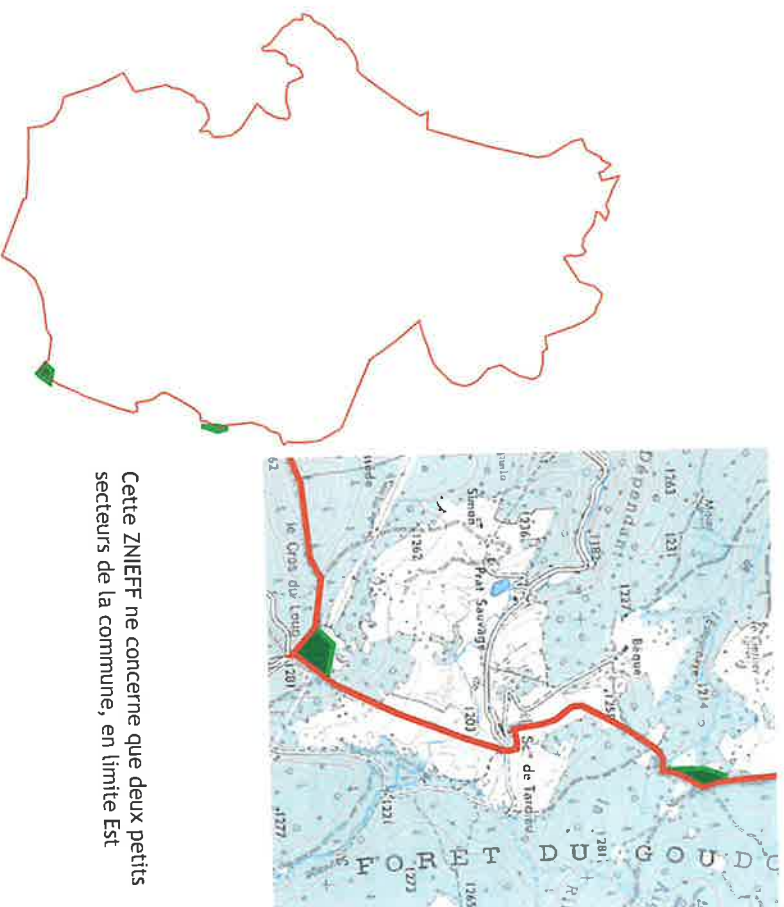
La flore des vieilles hêtraies-sapinières locales reste mal connue. La faune est typiquement montagnarde avec le Grimpereu des bois, le Beccroisé des sapins... Ces forêts cachent des trouées avec des tourbières hautes ou «haut-mais». Les hauts-marais se forment grâce à l'action de mousses spécifiques, les sphagnums. Tandis que croît la partie supérieure de la mousse, sa partie inférieure périclète et se transforme en tourbe. C'est ainsi que se forme lentement une épaisse couche de tourbe, qui s'élève au-dessus de la nappe phréatique.

Ces dernières abritent des espèces typiques, tant en ce qui concerne la flore (Ros-sois à feuilles rondes...) que la faune (papillon Azure du serpolet, libellules dont la Cordule arctique...).

Les secteurs de prairies ont surtout un intérêt pour l'avifaune, caractéristique des milieux ouverts. La préservation de ces derniers est liée au maintien de modes culturels traditionnels (fauche ou pâturage extensif selon les cas).

Le lac Ferrand est l'un des sites majeurs du plateau ardéchois pour les libellules : vingt et une espèces y sont recensées, chiffre remarquable à cette altitude (1247 m).

Tous les alentours du lac Ferrand étaient des prairies il y a cinquante ans, mais ce secteur a été massivement boisé en résineux depuis.



Cette ZNIEFF ne concerne que deux petits secteurs de la commune, en limite Est

Analyse du milieu naturel

ZNIEFF DE TYPE 1 : ZONES HUMIDES DE L'OULEYRE ET DES PRÉSAILLES

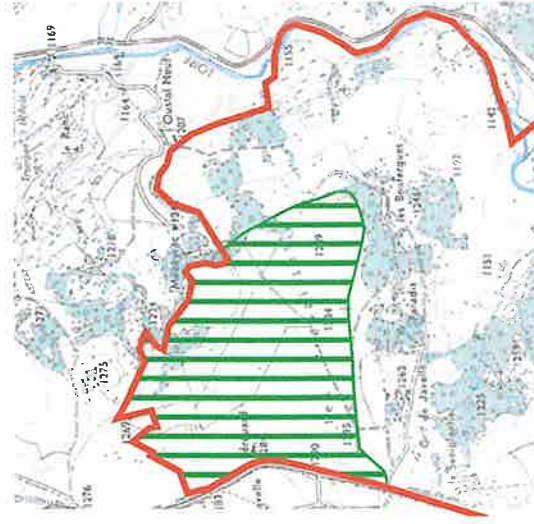
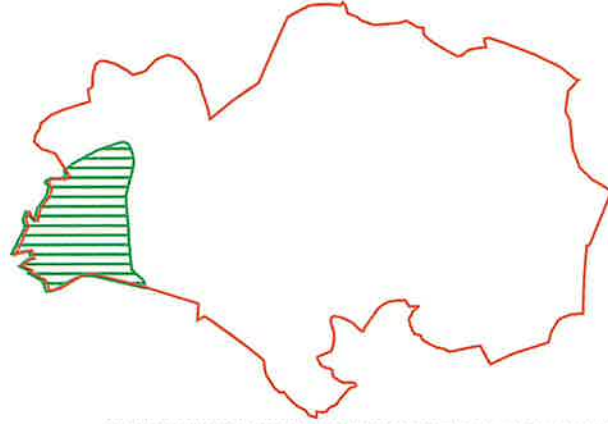
Surface (en ha) : 346,50

Intérêt : Cette zone est composée essentiellement de milieux ouverts entrecoupés de quelques hêtraies. Outre des prairies de fauche, ceux-ci incluent un vaste ensemble de milieux humides, essentiellement représentés par des prairies humides, avec localement des tourbières hautes ou « haut-marais » et des « tremblants ».

Les hauts-marais, en particulier, se forment grâce à l'action de mousses spécifiques, les sphaignes. Tandis que croît la partie supérieure de la mousse, sa partie inférieure périt et se transforme en tourbe.

C'est ainsi que se forme lentement une épaisse couche de tourbe, qui s'élève au-dessus de la nappe phréatique. La flore est particulièrement riche avec plusieurs espèces protégées : le *Rosolis* à feuilles rondes, le *Séneçon hélémitis*, l'*Orpin velu*. Ces zones humides abritent quelques couples de vanneaux huppés et d'importantes populations de Pipit farlouse et de Tarier des prés. La Bécassine des marais est réfractaire aux deux passages.

Parmi les papillons diurnes, l'abondance du *Moiré ottoman*, espèce à répartition très limitée en France, mérite d'être signalée, ainsi que la présence de deux espèces protégées : l'*Azuré des mouillères* et le *Damier de la Succise*.



Analyse du milieu naturel

LE SITE NATURA 2000 :

La Loire et ses affluents forment un réseau hydrographique complexe. Les faibles dénivellés augmentent la surface des innombrables zones tourbeuses en tête de bassin.

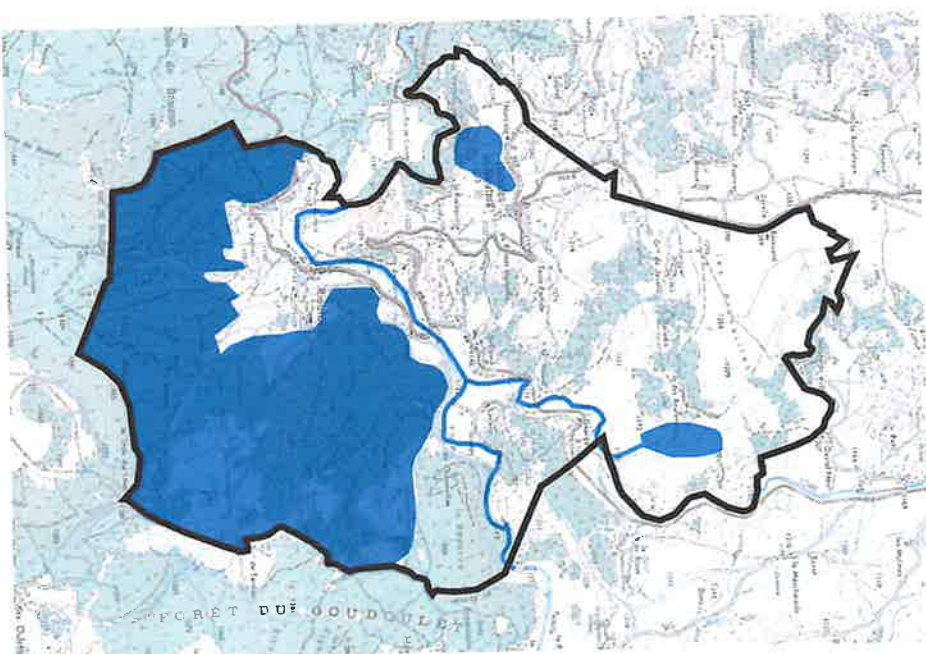
Les milieux tourbeux, particulièrement bien représentés ici, sont des habitats originaux avec un cortège typique d'espèces de mousses, fougères, plantes à fleurs, mais aussi d'amphibiens, reptiles, papillons, libellules.

Outre leur intérêt patrimonial, les tourbières par leur pouvoir de rétention d'eau participent à la régulation des débits des cours d'eau.

Les sources de la Loire et zones humides de tête de bassin :

Composition du site :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées:	45 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières :	20 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana :	20 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) :	10 %
Forêts caducifoliées :	5 %



Le site Natura 2000 occupe la majeure partie sud du territoire. Deux périmètres circulaires sont également présents au nord de la commune ainsi que le long de la Loire et du Pradelle.

Analyse du milieu naturel

APPLICATION DE LA LOI MONTAGNE :

La carte communale doit respecter les objectifs de la loi Montagne du 9 janvier 1985. La montagne constitue effectivement une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection.

La loi Montagne a également formulé des principes régissant l'urbanisation. En effet, sous réserve de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et des installations ou équipements d'intérêt public incompatibles avec le voisinage des zones habitées, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages et hameaux existants. De plus, la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation doit être compatible avec la préservation des espaces naturels et agricoles mentionnés aux I et II de l'article L145-3 du code de l'urbanisme.

Il convient toutefois de signaler qu'une urbanisation en continuité d'un hameau existant peut également se montrer délicate du point de vue paysager et patrimonial.

APPLICATION DU SDAGE BASSIN LOIRE BRETAGNE :

Le territoire communal est également concerné par les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux Loire Bretagne, dont les sept objectifs vitaux sont :

- ☐ Gagner la bataille de l'alimentation en eau potable
- ☐ Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface
- ☐ Retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer
- ☐ Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides
- ☐ Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux
- ☐ Réussir la concertation notamment avec l'agriculture
- ☐ Savoir mieux vivre avec les crues

Analyse du milieu naturel

Les grands ensembles paysagers

Localisation et typologie paysagère

La commune d'Usclades-et-Rieutord appartient au grand ensemble du plateau ardéchois, en contact avec la bordure montagnaise de ce dernier.

Le système du plateau s'étend du nord au sud à une altitude généralement au dessus de 1200 mètres.

Sa morphologie générale est faiblement ondulée et globalement inclinée vers l'ouest.

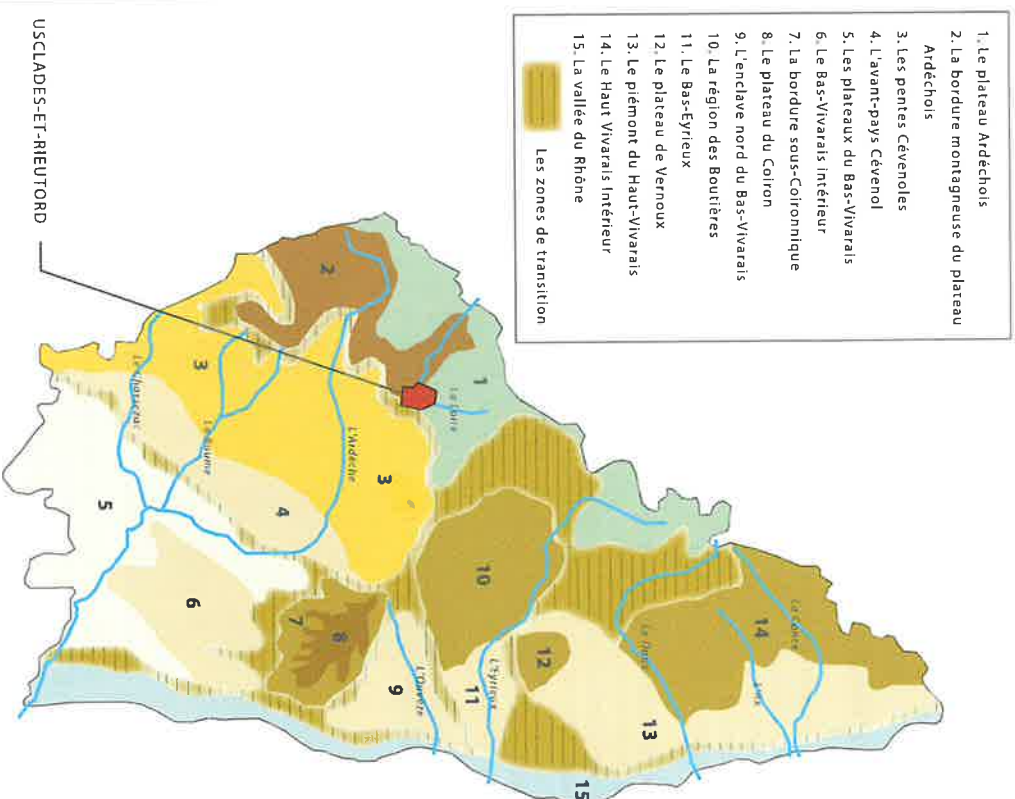
Des protubérances volcaniques (dômes ou sucs) représentent les points de repères du paysage, témoins d'une activité volcanique passée intense.

Les forêts sont souvent composées de sapins et de hêtres. L'alternance entre les pelouses/pâturages et la couvertures forestière est entrecoupée par des zones cultivées qui correspondent principalement à des prairies de fauche.

La déprise agricole tend cependant à favoriser l'enfrichement qui remet en cause le caractère général "ouvert" du paysage global du plateau ardéchois.



LES ENTITES PAYSAGERES DE L'ARDECHE



Analyse du milieu naturel

Les sous ensembles paysagers

Le caractère paysager est la résultante d'une combinaison de trois facteurs que sont :

- Le site (morphologie, hydrographie...) qui représente la première couche de "support" du paysage et qui influence les autres éléments. Ici le caractère légèrement vallonné laisse la possibilité de s'établir une vision organisée du territoire ainsi qu'une lisibilité au niveau des différentes entités, avec des franges clairement délimitées.
- Les entités végétales, qu'elles soient naturelles (non exploitées par l'homme) ou liées à l'activité humaine. Elles sont ici très présentes et font partie de l'identité paysagère.
- Les parties bâties qui concernent les constructions dans le temps, traditionnelles ou récentes, groupées ou dispersées.

Ces trois notions en interrelation définissent le paysage. Les évolutions propres à chaque facteur déterminent à partir des tendances actuelles les enjeux et les scénarii paysagers d'un futur proche.

Les trois éléments paysagers forts de la communes sont :

> Les zones boisées

Les surfaces forestières représentent sur le territoire communal une part importante en terme de surface. La majeure partie sud de la commune est recouverte de forêt qui accueille ponctuellement de l'habitat dispersé, relié par des routes communales. On peut également trouver de nombreux chemins ruraux ou forestiers. De telle sorte, la forêt est intégrée et n'est pas considérée comme une barrière territoriale.



> Les Prairies agricoles

Elles sont fortement représentées sur le territoire communal et participent à l'identité paysagère. Elles contribuent à la bonne lisibilité du territoire en marquant clairement les franges avec les autres entités (forestières et urbaines) induisant d'elles même une certaine valeur patrimoniale.



> Les parties urbanisées

Elles se situent principalement sur les parties les plus basses de la commune, le plus souvent le long des axes de communication. Le bâti ancien est composé de hameaux regroupés et de fermes isolées. Les constructions nouvelles sont en nombre limité mais apparaissent ces dernières années, sous forme d'habitat dispersé qu'il est important de maîtriser et de réglementer.



Analyse du milieu naturel

Les entités paysagères de la commune d'Usclades-et-Rieutord sont relativement bien délimitées entre les zones forestières, les espaces agricoles et les zones bâties.

L'activité agricole encore très présente permet de maintenir une frontière lisible entre les parties boisées et cultivées.

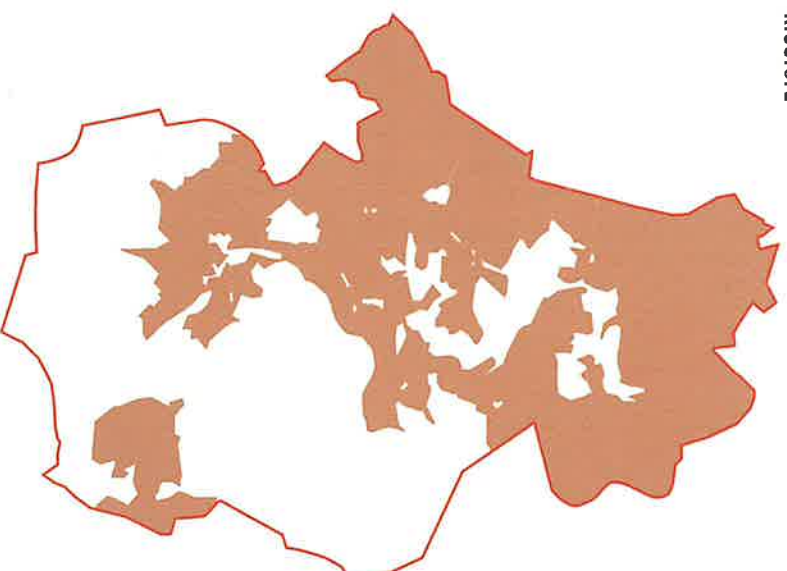
Les zones bâties sont également groupées en pôles "urbanisés". La présence d'habitations dispersées traditionnelles sont pour la plupart d'anciennes ou actuelles propriétés fermières qui s'insèrent parfaitement dans le paysage.

Le mitage contemporain, plus problématique en terme paysager n'est que peu développé conférant au paysage urbain de la commune une certaine qualité à maintenir.

L'identité de la commune en terme de paysage perçu est très caractéristique et doit ainsi être abordée comme un véritable atout à préserver.



L'emprise des terres agricoles sur la commune d'Usclades-et-Rieutord



Une part importante de la superficie communale est dédiée aux terres agricoles.

Forêt



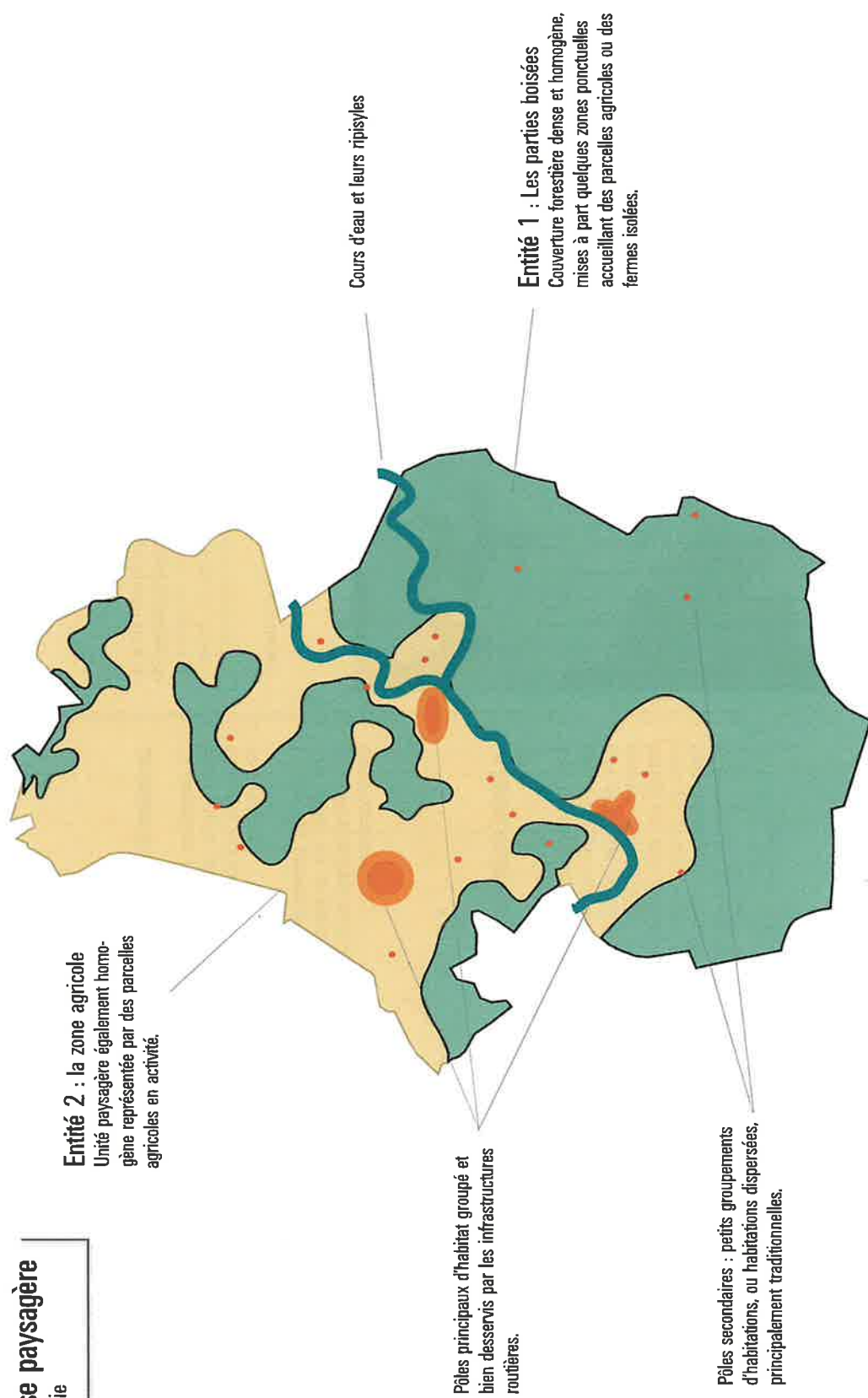
Bâti



Analyse du milieu naturel

Synthèse paysagère

Cartographie



Analyse du milieu naturel

La gestion des risques

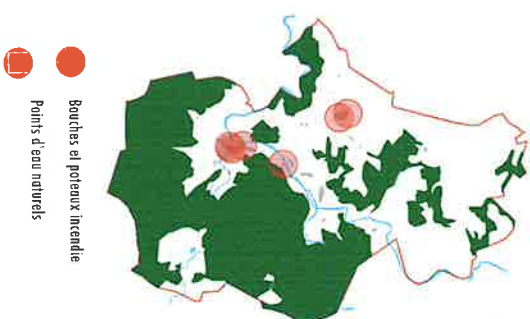
Le risque incendie

La commune possède un massif boisé qui, s'il représente une surface importante du territoire (environ 50%), n'est pas désigné comme étant sensible aux incendies de forêt. Seulement 9 départs de feux ont été déclarés depuis 1973.

Moyens actuels de lutte contre les incendies :

Le territoire communal dispose de plusieurs bornes et poteaux incendie qui desservent uniquement les deux pôles urbanisés d'Usclades-et-Rieutord et Rieutord.

Des points d'eau naturels (Le Chambon, Rieutord) viennent compléter le dispositif de lutte contre les incendies.



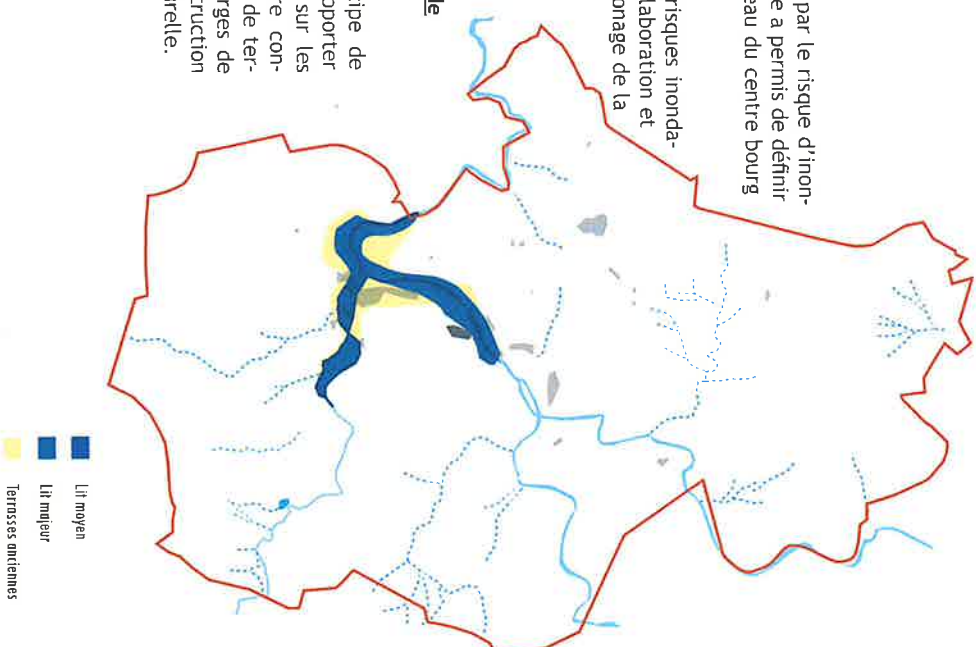
Le risque d'inondation :

La commune est concernée par le risque d'inondation de la Loire. Une étude a permis de définir les zones inondables au niveau du centre bourg de Rieutord.

Un plan de prévention des risques inondation (PPRI) est en cours d'élaboration et devra être intégré dans le zonage de la carte communale.

Le risque de mouvements de sol :

Afin de respecter le principe de prévention, il convient d'apporter une attention particulière sur les secteurs susceptibles d'être concernés par des glissements de terrain, ils devront rester vierges de tout aménagement et construction et être classés en zone naturelle.

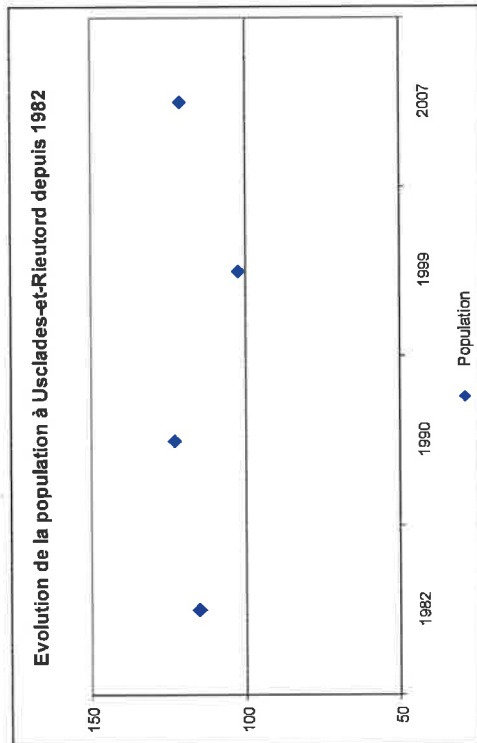


Analyse du milieu humain

Analyse socio-économique (données INSEE)

La démographie

	1982	1990	1999	2007
Population	115	123	102	126



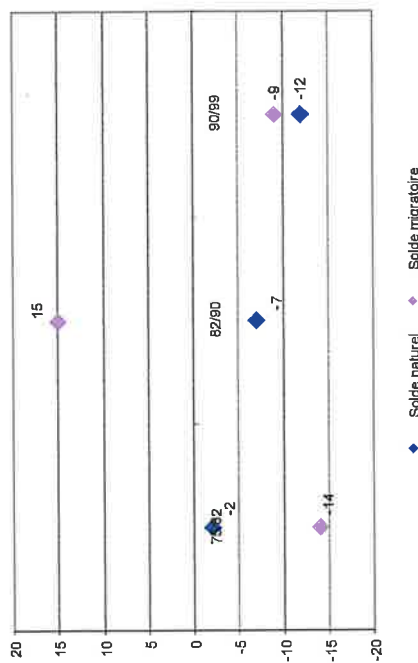
La population d'Usclades-et-Rieutord recensée par l'INSEE semble fléchir depuis 1982. Cependant, de nombreux résidents secondaires "longue durée" viennent nuancer cet état de fait dans la mesure où leur présence participe à la vie de la commune.

Le recensement 2007 montre en revanche une hausse démographique relativement conséquente.

L'âge de la population sur la commune d'Usclades-et-Rieutord fait que le solde naturel est négatif. La période 1982/1990 est en revanche l'exemple que la commune peut faire l'objet de vagues d'arrivées, qui correspondent à des demandes multiples de permis de construire et d'installation sur la commune.

	75/82	82/90	90/99
Solde naturel	-2	-7	-12
Solde migratoire	-14	15	-9

Croissance de la population



Analyse du milieu humain

La répartition par âge de la population

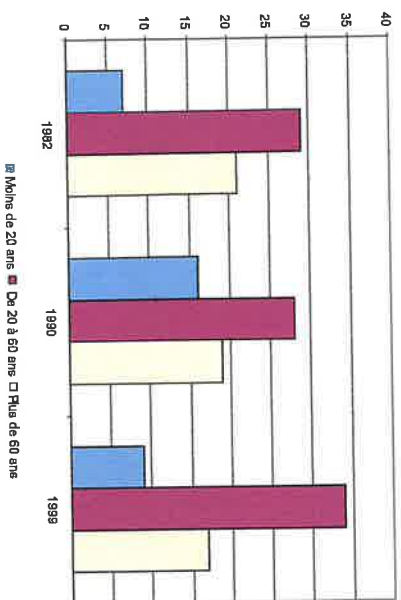
La classe d'âge «moyenne» est la plus représentée sur la commune d'Usclades-et-Rieutord.

Elle est en progression entre les années 1982 et 1999. En revanche, les plus de 60 ans sont en décroissance sur la même période.

Les moins de 20 ans sont les moins nombreux sur la commune. Ils sont en stagnation relative entre les trois périodes.

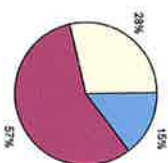
	Moins de 20 ans	De 20 à 60 ans	Plus de 60 ans
1982	7	29	21
1990	11	28	19
1999	9	34	17

Evolution de la structure par âge à Usclades-et-Rieutord



■ Moins de 20 ans ■ De 20 à 60 ans □ Plus de 60 ans

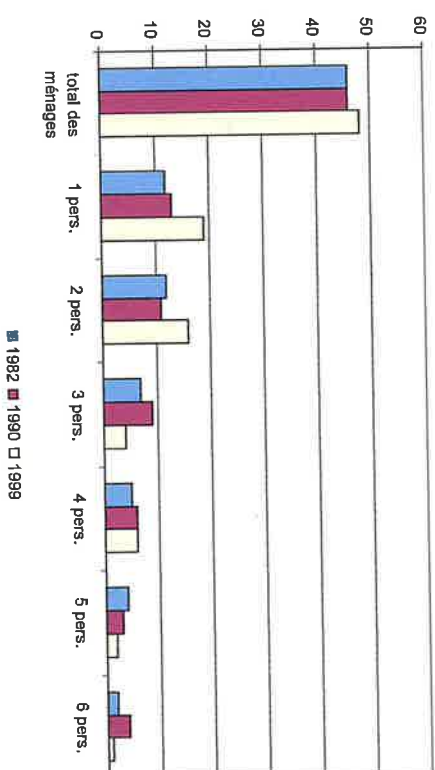
Répartition par Age en 1999



La taille des ménages

Total des ménages	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.
1982	46	12	12	7	5	4
1990	46	13	11	9	6	4
1999	48	13	16	4	6	2

Taille des ménages entre 1982 et 1999



Durant la période 1982-1999, au delà d'une hausse du nombre total des ménages, on peut constater une augmentation des personnes seules ou en couple.

Les ménages composés de + de 3 personnes ont en revanche une tendance à la décroissance.